

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 15 MARS 2022

Qui s'est tenue à 19H15 à la mairie de Tourville sur Odon  
Sous la Présidence de Monsieur Didier BOULEY Maire

-Présents : 11

Fabienne MANSION - Catherine REGNIER- Nicolas RENARD - Olivier LE MEILLEUR- Claire BARUCHELLO- Françoise LAMBERT- David HEBERT- Laurence COUDRAIS - Carole TURQUETIL- Jérôme VIBERT-

-Absents excusés : Nicolas DUCHENNE- Aurélie BLONDEL

-Absent : Olivier HUET

- Pas de remarque sur le compte rendu du dernier conseil municipal

## Vote du compte de gestion de l'exercice 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière de CAEN MUNICIPALE à la clôture de l'exercice, et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré le compte de gestion 2021 est voté à l'unanimité des présents.

## Vote du compte administratif de l'exercice 2021

Après le vote du compte de gestion, il est procédé au vote du compte administratif 2021, Monsieur le Maire s'étant retiré et arrête ainsi les comptes :

### SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses prévues : 987 737,00 €

Dépenses réalisées : 272 259,70 €

Reste à réaliser : 63 666.00€

Recettes prévues : 987 737,00€

Recettes réalisées : 278 764,06 €

Reste à réaliser : 0

### SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses prévues : 1 549 720 €

Dépenses réalisées : 715 052,96 €

Reste à réaliser : 0.00

Recettes prévues : 1 549 720 €

Recettes réalisées : 1 615 221,73 €

Reste à réaliser : 0.00

### RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : Excédent de 6 504,36€

Fonctionnement : excédent de 900 168,77€

Résultat global : excédent de 906 673,13€

Voté à l'unanimité

## Affectation des résultats 2021

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de : 122 620,96€

-un excédent reporté de : 777 547,81€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 900 168,77€

-un Excédent d'investissement de : 6 504,36€

-un déficit des restes à réaliser de : 63 666.00€

Soit un besoin de financement de : 57 161.64€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

-RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : Excédent 900 168,77€

-AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 57 161,64€  
 RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 843 007,13 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : Excédent 6 504,36€

Voté à l'unanimité

**Vote du Budget Primitif de l'année 2022**

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
<b>EXEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>Budget 2022</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>		
				<b>900 169</b>			
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>122 621</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>		
Total Dépense				715 053	Total Dépense		
Total Recette				837 674	Total Recette		
<b>Recette / Dépense</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Recette / Dépense</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Réalisé 2021</b>
<b>Total Dépense</b>		<b>1 566 522</b>	<b>715 053</b>	<b>Total Dépense</b>		<b>908 767</b>	<b>272 260</b>
Dépense	011 Charges à caractère général	196 850	173 789	Dépense	16 Emprunts et dettes assimilés	25 000	13 683
	012 Charges de personnel et frais assimilés	355 474	320 044		20 Immobilisations incorporelles	6 000	
	014 Atténuations de produits	45 116	44 398		204 Subvention d'équipement	600	600
	65 Autres charges de gestion courante	92 902	88 322		21 Immobilisations corporelles	609 596	111 023
	66 Charges financières	2 000	1 277		23 Immobilisations en cours	215 000	138 105
	67 Charges exceptionnelles	1 500	159		001 Déficit d'investissement reporté	0	1 330
	022 Dépenses imprévues	50 000	0		020 Dépenses imprévues	50 000	
	023 Virement à la section d'investissement	822 680	0		040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	906
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	87 063		041 Opérations patrimoniales	2 571	6 613
<b>Total Recette</b>		<b>1 566 522</b>	<b>1 615 222</b>	<b>Total Recette</b>		<b>908 767</b>	<b>278 764</b>
Recette	013 Atténuations de charges	3 000	3 813	Recette	10 Dotations, fonds divers et réserves	73 162	27 622
	70 Produits des services, domaine et ventes diverses	74 500	80 241		13 Subventions d'investissement reçues	2 500	27 216
	73 Impôts et taxes	369 115	377 769		16 Emprunts et dettes assimilés	1 350	130 250
	74 Dotations, subventions et participations	222 500	230 314		001 Excédent d'investissement reporté	6 504	0
	75 Autres produits de gestion courante	54 300	56 661		021 Virement de la section de fonctionnement	822 680	
	77 Produits exceptionnels	100	87 970		040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	87 063
	002 Excédent de fonctionnement reporté	843 007	777 548		041 Opérations patrimoniales	2 571	6 613
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	906				

**BUDGET SUBVENTION 2022**

**TOTAL SUBVENTION 7 377**

SCOLAIRE	
Ecole Elémentaire ( sortie )	1 000
Ecole Elémentaire (Piscines )	1 000
Coopérative scolaire Elémentaire	820
Association des Parents d'Elèves	560
Foy socio-Educatif (FSE) Collège Verson	147
<b>SPORT</b>	
ASLO Tourville	2 000
Ass. Sportive Collège de Verson	150

SOCIAL	
Restau du Cœur (14 Mondeville)	200
Banque Alimentaire Calvados	150
<b>DIVERS</b>	
Club de l'Amitié	250
Jumelage de l'Odon	500
Lamido	500
Fondation du Patrimoine	100

-Voté à l'unanimité

### **Vote des taux des impositions locales pour l'année 2022**

Monsieur le maire propose de maintenir les taux d'impositions 2021

-TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) : 53.05%

-TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES (TFNB) : 57.75%    Voté à l'unanimité

### **Révision des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie municipale à effet du 01 septembre 2022 :**

**TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE : par repas**

-Enfants habitant la commune :

1 enfant : 3.83€ passe à 3.85€

2 enfants et plus : 3.29€ passe à 3.31€

-Enfants hors commune :

1 enfant : 5.43€ passe à 5.45€

2 enfants et plus : 4.67€ passe à 4.69€

-Enfants domiciliés hors commune et dont au moins un des parents est employé à

La commune de Tourville sur odon :

1 enfant : 3.83€ passe à 3.85€

2 enfants et plus : 3.29€ à 3.31€

-Tarif par repas pour 1 adulte : 6.44€ passe à 6.46€

(tarif réservé aux enseignants et au personnel communal)

-Repas commandés hors délai (exceptionnel) : 6.44€ passe à 6.46€

**TARIFS PAR JOUR DE LA GARDERIE MUNICIPALE, par enfant :**

-le matin seulement : 2.11€ passe à 2.12€

-le soir seulement : 2.45€ passe à 2.46€

-le matin et le soir : 3.47€ passe à 3.49€

1.00€ par tranche de 5 minutes dépassées après 18h30

Vote : 10 pour et 1 abstention

### **Révision des tarifs de la location de la salle polyvalente**

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (hors ménage)

Rappel des tarifs :

-WEEK-END :

Tarif pour les habitants de la commune soit : 318€

Tarif pour les hors commune : 617€

-VIN D'HONNEUR :

Tarif pour les habitants de la commune soit : 125€

Tarif pour les hors commune soit 208€

Participation au ménage (personne ne souhaitant pas faire le ménage) : passe de 100€ à 150€

Voté à l'unanimité

### **Nom du futur lotissement**

Il faudrait donner au nom au futur lotissement. La parcelle où il se situera se nomme « Le grand jardin ». Monsieur le Maire propose de l'appeler du même nom c'est-à-dire, « Le grand jardin ».

Voté à l'unanimité

## Elections Présidentielles : organisation des bureaux de vote des 10 et 24 Avril prochain

### Bureau de vote du 10 Avril 2022 : Didier BOULEY Président

8h00 - 10h45	10h45 - 13h30	13h30 - 16h15	16h15 - 19h00
Olivier LE MEILLEUR	Françoise LAMBERT	Didier BOULEY	Carole TURQUETIL
Claire BARUCHELLO	Laurence COUDRAIS	Catherine REGNIER	Nicolas RENARD
Jérôme VIBERT	David HEBERT	(A Définir)	Fabienne MANSION

### Bureau de vote du 24 Avril 2022 : Didier BOULEY Président

8h00 - 10h45	10h45 - 13h30	13h30 - 16h15	16h15 - 19h00
Olivier LE MEILLEUR	(A Définir)	Didier BOULEY	Carole TURQUETIL
Claire BARUCHELLO	Laurence COUDRAIS	Catherine REGNIER	Nicolas RENARD
(A Définir)	David HEBERT	Nathalie COQUEREL	Fabienne MANSION

## Aide achat vélo assistance électrique pour l'année 2022

Au cours de l'année 2021, il a été proposé une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Quatre demandes ont été déposées. Monsieur le Maire demande si nous renouvelons cette offre pour 2022.

Rappel des conditions d'aide :

-Au titre de l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, une aide communale est proposée pour un montant maximum de 150 € sans conditions de ressources aux habitants de la commune.

-L'Etat subventionne également l'acquisition des VAE, sous conditions de ressources, à hauteur de 200€

-La Communauté Urbaine CAEN LA MER apporte une contribution complémentaire à l'acquisition des VAE, sous conditions de ressources, à hauteur de 50€

#### Equipements éligibles :

- vélos à assistance électrique (VAE) éligibles au bonus vélo proposé par l'Etat
- vélos neufs
- n'utilisant pas de batterie au plomb
- disposant d'un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route

#### Conditions :

- être majeur
- être domicilié à Tourville sur Odon
- Une seule aide accordée par foyer
- le vélo ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant l'acquisition
- le nombre d'aides sera limité à 40 dossiers maximum, à déposer en mairie de Tourville Sur Odon avant le 31/12/2022 avec la facture d'achat du vélo datant de moins de 3 mois, un RIB et un justificatif de domicile.

#### Récapitulatif des aides financières pour l'achat d'un vélo neuf à assistance électrique :

Revenu du foyer fiscal inférieur ou égal à 13 489€ /part : aide communale 150€, aide CU : 50€, aide de l'Etat : 200€

Revenu du foyer fiscal supérieur à 13 489€ / part : aide communale 150€, aide CU : 0€, aide de l'Etat : 0€

Vote : 10 Pour et une abstention

### **Convivio : demande de révision de tarif**

Suite à l'augmentation des prix des produits alimentaires, des matières premières, énergie, transport, la société Convivio (fournisseur de la restauration scolaire) nous a fait parvenir un courrier le 16 février 2022 nous demandant une révision des tarifs par une augmentation des prix de 6,50% à partir du 1er avril 2022. Une réunion a eu le lundi 14 mars 2022 avec le Directeur de Convivio, M. Gué Adjoint à la mairie de Verson et Mme. Catherine Régnier adjointe à Tourville Sur Odon. Il a été convenu d'une augmentation de 4%.  
Accord du Conseil municipal

### **Loyer logement du Presbytère – Appartement B, 21 Route de Bretagne**

L'appartement B au rez-de-chaussée du 21 route de Bretagne est libre depuis le 30 décembre 2021. Après travaux de rénovation, il est disponible à la location.

A l'unanimité le Conseil municipal décide qu'un affichage sera fait en mairie et que l'agence LAFORET sera en charge de trouver un nouveau locataire.

Montant du loyer hors charge : 320.00€ mensuel (surface d'environ 30 m2)

### **Informations diverses**

#### **-Accueil de ressortissants Ukrainiens :**

IL est proposé au Conseil municipal d'accueillir des ressortissants Ukrainiens. Un logement communal comprenant plusieurs chambres est disponible depuis le 1 février. Il est nécessaire de faire quelques travaux avant de pouvoir y accueillir des personnes.

Après avoir déterminé précisément la nature des travaux à effectuer, nous aurons sûrement besoin d'un coup de main de la part de Tourvillais pour une mise à disposition le plus rapide possible.

Accord du conseil municipal

#### **-SNSM de Ouistreham**

L'actuel canot tout temps, la Sainte-Anne-des-Flots, a été mis en service en 1997. Il vieillit, il y a des manques de puissance et donc de vitesse pour intervenir. La SNSM de Ouistreham devait recevoir un don de 2 millions d'euros, qui aurait servi à financer l'achat d'un nouveau canot tous temps, mais le donateur s'est rétracté. Conséquence, il leur a fallu revoir le financement et il reste 500 000 € à trouver. Un appel au don a été effectué auprès des maires de la C.U. lors de la conférence des maires du mardi 8 mars 2022.

Il est proposé une aide de 500€ . Vote : 10 pour et 1 abstention

#### **-Camion Pizza et Distributeur de Pizza**

La commune a reçu une demande pour la venue d'un camion pizza 1 mercredi sur 2 sur la commune de Tourville Sur Odon.

Accord du Conseil municipal. L'emplacement reste à déterminer.

Nous avons à nouveau également été sollicité pour l'implantation d'un distributeur de pizza sous forme de bail avec loyer.

Le Conseil municipal a donné son accord. Plusieurs sociétés proposant la même prestation, les différentes offres seront à étudier.

#### **-Délégation à Monsieur le Maire en matière de location**

Le Conseil Municipal à l'unanimité charge le Maire par délégation et pour toute la durée de son mandat de signer les contrats en matière de logements à usage d'habitation, les logements de locaux commerciaux et les baux ruraux.

En tant que pouvoir délégué, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Dans tous les cas, le conseil municipal peut toujours mettre fin au dispositif de délégation de pouvoirs au maire.

### **Tour de table**

Jérôme VIBERT :

- à prévoir prochainement une réunion de la commission animation en vue de la fête communale du 18 juin prochain.

Fabienne MANSION :

-le forum des associations se tiendra cette année début septembre à Mouen, réflexion sur un nouveau concept entre les élus de Mouen et Tourville ;

-Remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont participé généreusement à la collecte organisée pour l'Ukraine ;

-l'association des parents d'élèves organise le carnaval des écoles le dimanche 03 avril prochain ;

-Accueil jeunes à Verson, le contrat avec familles rurales est reconduit de nouveau pour cette année.

### **Prochain conseil municipal : à définir**

Levée de séance à 21h15

